

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PROPRIANO

Séance du 14 juillet 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq et le Quatorze Juillet à 10H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 8 juillet 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : Décision modificative n°1 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Dominique CARLOTTI, Michel COLONNA, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA, Christine PINNA, François-Joseph SCANAVINO, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Audrey CASSETARI-DOMENICHINE à Christine PINNA, Virgile CAVALLI à François-Joseph SCANAVINO, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Santa DUVAL à Elisabeth TABERNER, Jacqueline GIANNETTI à Alain FAGGIANI, Thierry GIRASCHI à Ange LARI, Myriam PUTHOD-HONORE à Ghislaine ETTORI, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Angélique PIANELLI-CASANOVA, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI.

ABSENTS : Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants, Vu la délibération en date du 4 avril 2025 adoptant le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables à l'activité de la Commune,

Considérant que ces opérations n'avaient pu être intégrées dans le Budget Primitif,

Après avis de la commission des Finances,

• **Section de Fonctionnement :**

Fonctionnement	Dépenses	Commentaires
023 (01)	+57 372 €	Virement à la section d'investissement
TOTAL	+57 372 €	

Fonctionnement	Recettes	Commentaires
013 -6459 (020)	+3 155 €	Remboursement indemnités Journalières
013 -6459 (212)	+3 976 €	Remboursement indemnités Journalières
013 -6459 (316)	+403 €	Remboursement indemnités Journalières
013 -6459 (317)	+1 007 €	Remboursement indemnités Journalières
013 -6459 (322)	+3 721 €	Remboursement indemnités Journalières
013 -6459 (331)	+991 €	Remboursement indemnités Journalières
013 -6459 (4221)	+991 €	Remboursement indemnités Journalières
75-752 (12)	+16 240 €	Loyer pompiers du mois de juillet
75-75888 (020)	+20 101 €	Indemnité sinistre parking + Trop perçu donation Santoni+Condamnation SARL Intercontinentale
75-75888 (316)	+6 180 €	Remboursement Spectacle suite annulation
75-75888 (322)	+607 €	Remboursement matériel stade
TOTAL	+57 372 €	

• **Section d'investissement :**

Investissement	Dépenses	Commentaires
2152 Op.103 (847)	+14 733 €	Réparation bornes entrée parking
2313 Op.104 (322)	+225 €	AAPC MO Vestiaires stades
2313 Op.141 (12)	+19 918 €	Divers travaux centre d'hébergement St Joseph
21838 Op.167 (331)	+1 902 €	Remplacement poste informatique ALSH
2313 Op.285 (4221)	+18 728 €	Avenants travaux extension crèche
2312 Op.215 (515)	-78 134 €	ORT Phase 2
2313 OP ;221 (731)	+80 000 €	Réajustement Travaux Bassin d'écrêtement
TOTAL	+57 372 €	

Investissement	Recettes	Commentaires
021 OPFI (01)	+57 372 €	Virement de la section de fonctionnement
TOTAL	+57 372 €	

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** la décision modificative N°1 au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2025 telle que figurant dans le tableau ci-dessus.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre et 1 Abstention.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Télétransmission de l'acte le : 15.07.2025

Fait à PROPRIANO, le 14 Juillet 2025

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.07.2025

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Paul-Marie BARTOLI

02A-212002497-20250714-2025-039-DE

Accusé certifié exécutoire

La Secrétaire de séance

Réception par le préfet : 15/07/2025

Elisabeth TABERNER

